



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Charenton-le-Pont, le 1er juillet 2020



Pour que l'œnotourisme reprenne des couleurs

Face à la crise du Covid19, la Confédération des Vignerons Indépendants de France a su réagir et continue sur cette lancée pour accompagner ses adhérents.

Pour faire face au contexte d'épidémie de Coronavirus et accompagner les vignerons indépendants, la Confédération des Vignerons Indépendants de France a apporté des éléments de réassurance et un soutien à la communication aux vignerons adhérents au mouvement.

Des fiches techniques et de bonnes pratiques, à destination des vignerons, ont été publiées dès le 11 mai, dans l'objectif d'informer les vignerons indépendants des protocoles d'accueil et des mesures sanitaires conseillées lors de l'accueil du public au domaine. Les bonnes pratiques à adopter lors de [la vente et la dégustation](#), ainsi que lors [des activités et événements touristiques](#) sont traduites sous forme de pictogrammes pour faciliter l'affichage des gestes barrières dans les domaines et caveaux et ainsi rassurer les visiteurs.

En parallèle et toujours dans le but de soutenir les vignerons indépendants, une communication digitale nationale a été lancée : "[Cette année, \(re\)découvrons les vignobles français !](#)". Articulée autour des notions de partage, d'authenticité et de convivialité, elle a pour objectif d'inviter les visiteurs à se rendre dans les vignobles français cet été. Inspirationnelle, elle répond à l'envie d'évasion et de nature exprimée par les Français et incite à soutenir la consommation locale. Responsable, elle invite le grand public à vivre des expériences et des émotions, en toute sécurité, avec des vignerons indépendants qui garantissent un accueil responsable dans le respect des protocoles de mesures sanitaires.

Néanmoins, ces mesures d'accompagnement et de soutien ne sont pas d'ordre financières.

Le visitorat au sein des domaines a largement été impacté par le contexte, une perte de chiffre d'affaires se fait alors ressentir





lorsque l'on sait que l'œnotourisme constitue une source de revenus supplémentaire. Les vignerons indépendants auraient imaginé pouvoir prétendre aux mesures d'aides du "Plan de Relance Tourisme". Or, dans l'état actuel, ces mesures ne concernent pas les acteurs de l'œnotourisme que sont les vignerons indépendants. En effet, selon les conditions d'éligibilité du Plan de Relance Tourisme, les vignerons indépendants, qui ont très souvent des activités œnotouristiques enchâssées dans des activités d'exploitations globales, ne peuvent justifier de ces aides.

Nous avons donc conjointement, avec l'Association Générale de la Production Viticole, alerté Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, pour que les vignerons, également acteurs du tourisme sur leur territoire, puissent bénéficier de ces mesures.

Téléchargez les fiches techniques :

[=> Covid 19 - Les bonnes pratiques lors de la vente de vins au domaine](#)

[=> Covid 19 - Les bonnes pratiques lors des activités et événements œnotouristiques](#)

CONTACT PRESSE

Christophe CHEVRÉ -
Directeur du pôle
développement des
entreprises

Tél : 01 53 66 33 05

[Lui envoyer un mail](#)



Vignerons Indépendants de France

Immeuble Le Chanzy
18, avenue Winston Churchill - 94220 Charenton-le-Pont
Tél: 01.53.66.33.00 - Fax: 01.53.66.33.01



[- Contact par mail](#)

www.vigneron-independant.com

Pour ne plus recevoir de messages des Vignerons Indépendants, cliquez ici